vinetur

Les ventes de cognac chutent de 90 millions de bouteilles sous l’effet des droits de douane sur les producteurs français

Les commandes en provenance de Chine et des États-Unis se sont affaiblies dans un secteur qui exporte 98 % de sa production hors de l’Union européenne

lundi 28 septembre 2026



Les producteurs de cognac du sud-ouest de la France font face à une forte chute des ventes après deux années de tensions commerciales avec la Chine et les États-Unis, ce qui met sous pression l'un des secteurs français les plus dépendants des exportations, en raison d'une demande plus faible et d'une récolte 2026 réduite.

Selon des chiffres cités par Euronews à partir de responsables du secteur, les ventes de cognac sont passées d'environ 230 millions de bouteilles en 2023 à 140 millions de bouteilles actuellement, soit une baisse de 90 millions de bouteilles, ou 39,1 %. Le reportage ne précise pas la période exacte couverte par le chiffre de 140 millions de bouteilles, et il n'identifie pas de publication statistique principale pour cette comparaison. Malgré cela, le recul décrit par la filière traduit une contraction brutale d'un secteur qui exporte la quasi-totalité de sa production.

La filière cognac indique que 98 % de la production est exportée hors de l'Union européenne. La Chine représente environ 25 % des exportations et constitue le deuxième marché après les États-Unis, selon l'organisme professionnel du secteur. Le marché américain pèse à lui seul environ la moitié des exportations, ce qui expose fortement la filière aux litiges commerciaux des deux côtés.

Cette dépendance est devenue un problème central pour les producteurs de la vallée de la Charente, seule région autorisée à produire du cognac au titre des règles françaises d'appellation. Viticulteurs et maisons de négoce indiquent que les commandes ont été réduites après le repli des importateurs et distributeurs en Chine comme aux États-Unis.

Euronews a indiqué que les quatre plus grandes maisons, Rémy Martin, Hennessy, Martell et Courvoisier, ont réduit leurs achats auprès des viticulteurs après l'annulation de contrats par les clients. La pression s'est propagée à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement régionale, touchant non seulement les distillateurs et les négociants, mais aussi les tonneliers, les transporteurs, les entrepreneurs agricoles et les fournisseurs d'équipements. La filière représente environ 70 000 emplois directs et indirects en France, selon des chiffres cités dans le reportage.

Selon des responsables du secteur, le premier coup dur est venu de Chine à la suite du différend commercial sur les véhicules électriques entre Bruxelles et Pékin. La France comptait parmi les plus fervents soutiens d'une action européenne contre les importations chinoises de véhicules électriques. Après l'instauration par l'UE de droits de douane sur les véhicules électriques chinois, Pékin a riposté en ciblant le brandy européen.

La Chine a imposé en 2024 des droits provisoires pouvant atteindre 34,8 % sur le brandy européen, seulement quelques jours après que l'UE a instauré des droits de douane allant jusqu'à 35,3 % sur les véhicules électriques chinois. Pékin a ensuite confirmé ses mesures, mais a exempté les principaux producteurs de cognac qui acceptaient de vendre au-dessus de prix minimaux non divulgués. D'ici là, toutefois, les producteurs disent que le mal était déjà fait sur le marché.

Raphaël Delpech, directeur du Bureau national interprofessionnel du cognac, ou BNIC, a déclaré à Euronews que le cognac était devenu un « dommage collatéral » d'un conflit commercial plus large. Il a dit que les consommateurs et distributeurs chinois se sont détournés du produit après qu'il a été publiquement associé à l'action commerciale européenne contre la Chine. Dans son analyse, le problème ne se limitait pas aux seuls droits de douane. Il a indiqué que les importateurs avaient cessé de commander et que les détaillants avaient réduit la place accordée au cognac en rayon.

La filière a ensuite été touchée de nouveau aux États-Unis. Pendant le premier mandat du président Donald Trump, les États-Unis avaient déjà imposé des droits de douane sur le cognac français dans le cadre du différend Boeing-Airbus, avant que ces droits ne soient ensuite suspendus sous la présidence de Joe Biden. Une nouvelle série de droits de douane américains est intervenue après le retour de Trump à la Maison Blanche et l'annonce, en avril 2025, de mesures générales visant les partenaires commerciaux.

En juillet, l'UE et les États-Unis ont trouvé un accord à Turnberry, en Écosse, fixant un droit de douane de 15 % sur la plupart des exportations européennes vers les États-Unis, dont le cognac. Les groupes européens du vin et des spiritueux ont depuis plaidé pour des exemptions, mais le cognac reste concerné. La filière estime que cette incertitude s'est ajoutée à la faiblesse des achats aux États-Unis, où l'inflation a déjà

fait grimper les prix à la consommation.

Delpech a déclaré à Euronews que l'environnement douanier avait créé de l'anxiété chez les importateurs américains, qui ont dans de nombreux cas choisi de se tourner vers des produits jugés moins risqués. Les responsables français et les représentants du secteur continuent de faire pression sur Bruxelles et Washington pour obtenir un allègement, mais il y a eu peu de signes d'une avancée pour le cognac.

Le contraste avec d'autres spiritueux a accentué la frustration en France. Le Royaume-Uni a obtenu en mai la suppression des droits de douane américains sur le whisky, et le whiskey irlandais a bénéficié d'un traitement similaire à la mi-septembre. Le cognac français, en revanche, reste soumis au droit de douane de 15 %.

La pression commerciale arrive au même moment qu'une récolte 2026 plus faible. Dans la zone de Cognac, certains viticulteurs disent que la sécheresse a réduit la valeur économique de la récolte de cette année. Matthieu Augier, viticulteur à Gondeville, a déclaré à Euronews qu'il s'attend à une baisse de 30 % à 40 % du rendement économique de sa récolte 2026 par rapport à une année normale. Cette estimation a été donnée par un producteur et formulée en termes économiques, et non comme une prévision régionale officielle du volume de récolte.

Même ainsi, la récolte plus faible pourrait limiter à court terme le surstockage sur un marché où la demande a reculé. Augier a déclaré à Euronews que, dans les faits, la nature aidait à réguler les excédents après le repli du marché. Pour les viticulteurs, toutefois, c'est une piètre consolation. Une production plus faible ne résout pas la perte des marchés à l'export, et elle réduit les revenus dans une période déjà difficile.

Pour s'adapter à une demande plus faible, la filière a lancé deux dispositifs d'arrachage de vignes avec un soutien financier. L'un est permanent et rémunère les viticulteurs pour arracher définitivement les ceps. L'autre est temporaire et interdit toute replantation pendant cinq ans tout en permettant aux viticulteurs de conserver leurs terres dans le dispositif. L'adhésion à l'option permanente reste jusqu'à présent limitée. Euronews a indiqué que les demandes ne portaient que sur 560 hectares sur les 96 000 hectares de l'aire d'appellation cognac.

Cette réaction montre que de nombreux viticulteurs restent réticents à réduire des vignobles plantés comme des investissements à long terme. Dans la région, les vignes sont souvent des actifs familiaux transmis de génération en génération, et les réduire peut signifier diminuer la capacité de production future dans une activité bâtie sur plusieurs décennies.

Le différend est aussi devenu un sujet politique en France et à Bruxelles. Des responsables du secteur ont soutenu que si l'UE prend des mesures commerciales qui déclenchent des représailles contre des secteurs sans lien direct, le bloc devrait apporter un soutien plus fort aux industries qui en supportent le coût. Selon Euronews, le président français Emmanuel Macron s'est rendu plusieurs fois dans la région et a promis une compensation aux viticulteurs, mais ce soutien n'est pas encore arrivé, précise le reportage.

Eric Sargiacomo, député français au Parlement européen et vice-président de l'intergroupe du Parlement sur les vins et les spiritueux, a déclaré à Euronews que le cognac était devenu un cas d'école pour l'Europe. Il a dit que la crise soulevait des doutes plus larges parmi les secteurs agricoles sur la capacité de l'UE à les protéger lorsqu'ils subissent des représailles liées à des accords de libre-échange, à des mesures antidumping ou à des droits de douane extérieurs.

Pour l'heure, les perspectives du secteur restent tout autant liées à la politique étrangère qu'à l'agriculture. Les producteurs disent que toute reprise significative dépendra probablement d'abord du marché américain, où ils cherchent encore à obtenir un allègement du droit de douane de 15 %, tandis qu'un rebond en Chine pourrait prendre plus de temps en raison des dommages politiques laissés par le différend sur le brandy.